Image not found or type unknown

Assurance vie avec bénéficiaire intégrée dans l'actif successoral par un généalogiste

Par **Brrrrrr99**, le **04/10/2019** à **20:43**

Bonjour,

Après avoir signé un contrat de révélation de succession, le généalogiste demande à intégrer une assurance vie dans l'actif successoral, en voulant faire signer un pouvoir au bénéficaire, mais sans lui dévoiler réèllement s'il est bénéficiaire ou héritier.

En revanche, ayant toutes les informations sur ce contrat la compagnie d'assurances peut directement faire le virement des fonds sur le compte bancaire du bénéficiaire.

Comment réagir sans se mettre en tort ?

Par **Visiteur**, le **04/10/2019** à **22:56**

Bonjour

[quote]
sans lui dévoiler réèllement s'il est bénéficiaire ou héritier.

[/quote]
Il n'a pas à lui dévoiler s'il sait déjà qu'il est bénéficiaire et tout bénéficiaire est en droit de contracter la compagnie, adresser acte de décès, 2 justificatifs d'identité et Rib.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés